



Rwanda : Que cherche-t-on à nous cacher ?

par Colonel Luc Marchal

Le 22 septembre dernier, la chambre du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) devant laquelle sont jugés, entre autres, les anciens chefs d'état-major des Forces armées et de la Gendarmerie rwandaises, a rendu un arrêt pour le moins critique à l'égard de l'actuel procureur du TPIR, le Gambien Hassan Bubacar Jallow. Des termes aussi peu équivoques que "*niveau d'intégrité*" et "*défaut de diligence*" rappellent au procureur son devoir d'aider la chambre à découvrir la vérité concernant les allégations contenues dans l'acte d'accusation et à rendre justice à la communauté internationale, aux victimes et aux accusés.

De quoi s'agit-il ? Le règlement du TPIR impose au procureur l'obligation de communiquer aux avocats des inculpés tout élément pouvant être utile à leur défense. Or, dans le procès dit "Militaires II", il s'avère que, depuis 1997 déjà, des témoignages en faveur des inculpés ont été retenus à dessein par le procureur. Implicitement, l'arrêt de cette chambre du TPIR ne met pas uniquement en cause l'actuel procureur, mais l'ensemble du personnel de son administration ainsi que les trois procureurs précédents. Soyons très clair, il n'est pas seulement question de négligence ou de lenteur dans la transmission de certains témoignages utiles à la défense des inculpés, mais bien d'une volonté délibérée de les escamoter ni plus ni moins. En effet, ces témoignages, qui aujourd'hui sont en possession des équipes de défense, ont tout simplement été retirés de la circulation, comme s'ils n'avaient jamais existés.

Voilà pas mal d'années que, de façon répétitive, des reproches de partialité sont formulés à l'égard du TPIR, accusé de n'être rien moins qu'un tribunal des vaincus. Dans le cas présent, l'arrêt concerné officialise bel et bien ce genre d'accusation. Mais au-delà de cette constatation au premier degré, une question fondamentale se pose : dans combien de procès, à présent terminés, pareil déni de justice s'est-il déjà produit ? Combien d'inculpés ont-ils été condamnés suite à de faux témoignages qui n'ont pu être neutralisés faute d'avoir pu disposer des éléments à décharge existant ? Espérons que ceux qui ont la responsabilité de se pencher sur ce genre de question auront la volonté d'y apporter une réponse dans un délai raisonnable. Dans le cas qui nous occupe, il n'est, heureusement, pas trop tard. Il s'en est fallu, cependant, d'un fifrelin, puisque la présentation des témoins de la défense devait être terminée fin novembre 2008. *De facto* le procès est relancé et, pour ne citer que le seul dossier du général Augustin Ndindiliyimana, l'ancien chef d'état-major de la Gendarmerie rwandaise, l'équipe de défense est autorisée d'appeler pas moins de 18 nouveaux témoins à la barre. En outre, elle peut également rappeler six témoins du procureur dont les affirmations sont contredites par les documents non communiqués.

Il s'avère aussi que parmi les témoignages manquants, la responsabilité directe du Front patriotique rwandais (FPR) est mise en cause, entre autres dans l'assassinat de la Première ministre, Agathe Uwilingiyimana, dans celui des dix casques bleus belges, ainsi que dans des massacres de civils perpétrés dès le 7 avril 1994. Tout ceci n'est pas neuf mais souligne, si besoin en est, l'impérieuse nécessité que tout soit mis en œuvre pour que Justice et Vérité triomphent enfin de ceux qui n'ont d'autre objectif que de les maintenir dans l'obscurité la plus opaque. En vue de permettre une vision plus globale des choses, un rappel des événements qui ont suivi l'attentat sur

L'avion du président Habyarimana, le 6 avril 1994, me paraît utile. Cette mise en perspective devrait faciliter un meilleur cadrage des réalités d'aujourd'hui.

Tout d'abord, quand je me suis retrouvé à la réunion du comité de crise qui s'est tenue à l'état-major des Forces armées rwandaises (FAR), de suite après l'attentat, j'ai pu constater qu'aucun des officiers présents autour de la table n'avait quelque chose à voir avec ce qui venait de se passer. Pourtant, parmi eux se trouvaient certains officiers réputés ne pas être des plus fanatiques à l'égard des accords d'Arusha. Le souvenir que je garde de ce moment historique est toujours très précis dans ma mémoire. Je sais que je me suis retrouvé en compagnie d'hommes profondément bouleversés et désemparés par ce qui venait de se passer et non face à des conspirateurs. Leur démarche n'avait d'autre but que d'évaluer les conséquences de la disparition du chef de l'État et du chef d'état-major de l'armée afin d'éviter que ce vide du pouvoir ne débouche sur l'anarchie. Sans la moindre ambiguïté possible ils ont fait appel à la MINUAR pour les aider à gérer cette crise issue de l'attentat et aussi pour répercuter vers le Conseil de Sécurité l'expression de leur volonté de voir les institutions de transition se mettre en place le plus rapidement possible, conformément au processus de paix en cours. Si des organisateurs de l'attentat s'étaient trouvés à ce moment-là autour de la table, cette réunion se serait déroulée de manière bien différente et qui plus est, dans pareille éventualité, j'ai de sérieux doutes que le Général Dallaire et moi-même aurions été conviés à y participer. D'autre part, au plan technique, un coup d'État est quelque chose qui répond à des critères universels. Si l'on veut garantir le succès de l'opération on ne prend aucun risque. Tous les éléments militaires et paramilitaires sur lesquels les organisateurs peuvent s'appuyer sont d'emblée injectés dans le scénario, de façon à exclure tout risque de surprise et mettre le pays devant un fait accompli. Ce n'est mais alors pas du tout, la situation qui prévalait à Kigali dans les heures qui ont suivi l'attentat. Nombre de témoins directs ont déclaré que la nuit du 6 au 7 avril 1994 avait été particulièrement calme. Moi-même j'ai traversé, sans la moindre escorte armée, une partie de la ville vers 2 heures du matin et j'ai pu constater de visu l'absence de tout dispositif militaire ressemblant de près ou de loin à un état de siège. Non, décidément, ce contexte ne correspondait en rien à un coup d'État que les durs du régime auraient organisé.

À ce manque de prise en main immédiate du pouvoir, par l'une ou l'autre faction connue pour son opposition au processus de paix, correspond par contre le démarrage immédiat d'une offensive militaire d'envergure du FPR. Cette offensive se terminera trois mois plus tard par une conquête sans partage du pouvoir. En tant que militaire, la simultanéité entre l'attentat et le déclenchement de cette offensive militaire m'amène à formuler les considérations suivantes.

Primo, il est impossible de profiter d'une opportunité, telle que la disparition du président Habyarimana et du général Nsabimana (chef d'état-major des FAR), pour improviser une offensive générale mettant en œuvre de nombreuses unités aux missions totalement différentes. Bien au contraire, pareil engagement ne peut qu'être le résultat d'un processus majeur de préparation comportant la conception de la manœuvre sur le plan stratégique, la diffusion des ordres jusqu'aux plus petits échelons et la mise en place de milliers d'hommes, dans les positions de départ, prêts à réagir à l'ordre d'exécution. Tout cela ne s'organise pas au claquement de doigts, mais exige au contraire des délais importants et incompressibles. Il ne faut pas être un grand stratège pour le comprendre, c'est une question de bon sens élémentaire.

Deuxième considération. Le FPR n'aurait pas été en mesure d'assurer le punch et la continuité de son

offensive sans la constitution préalable de stocks importants de munitions, d'armements, d'équipements et de matériels divers. Bref, une logistique à l'échelle des moyens humains mis en œuvre durant plus de trois mois d'opérations. Il n'y a aucun miracle en la matière, pas d'opérations militaires sans logistique adaptée. Or, c'est exactement la crainte que le général Nsabimana m'avait exprimée quelques jours plus tôt. Au cours d'une entrevue, le 30 mars exactement, soit sept jours à peine avant l'attentat, il me confiait son intime conviction que le FPR allait reprendre la guerre dans les jours suivants. Il fondait, précisément, cette conviction sur les stocks logistiques importants constitués depuis des semaines par le FPR le long de la frontière en Ouganda. À ma réplique que le FPR ne pouvait se permettre pareille aventure sous le regard direct de la communauté internationale, il me répondit mot pour mot ceci : *le FPR n'a que faire de telles considérations ; l'erreur que vous, Minuar, commettez est de lui prêter le même raisonnement que le vôtre, mais la réalité est bien différente ; le FPR est un mouvement révolutionnaire et c'est en tant que tel qu'il raisonne et définit ses propres objectifs ; contre des révolutionnaires, conclut-il, si vous n'adoptez pas les mêmes méthodes vous serez toujours perdants.* Point n'est besoin, je crois, d'expliquer que cette conversation m'interpella au plus au point, non seulement au moment même, mais surtout des semaines plus tard quand je me suis remémoré ces paroles et que je les ai confrontées à la réalité des événements.

Troisième considération sur les conditions de cette offensive militaire et plus particulièrement sur ses objectifs avoués ou inavoués. Lorsque le FPR reprit les hostilités à Kigali, le 7 avril 1994 vers 16h30, il justifia sa décision unilatérale par la nécessité de mettre un terme aux massacres des Tutsis. Or, le 12 avril, soit au 5^e jour de son offensive générale, il a déjà infiltré, à ma connaissance, trois bataillons supplémentaires à Kigali. Je dis « à ma connaissance » car il s'agit d'une constatation personnelle. Cela n'exclut nullement, comme d'aucuns l'affirment, que le FPR disposait de beaucoup plus de moyens à Kigali. Quoi qu'il en soit, avec ces trois bataillons infiltrés et celui qui se trouvait déjà sur place, le Front possède une force capable d'agir contre les massacres qui prennent de plus en plus d'ampleur dans la capitale. Qui plus est, ce même 12 avril, dix officiers supérieurs des FAR signent un manifeste que l'on peut qualifier, dans les circonstances du moment, de très courageux. Dans ce document ils font directement appel au FPR en vue de conclure un cessez-le-feu et de conjuguer leurs efforts pour « *éviter de continuer à verser inutilement le sang des innocents* ». Cet appel solennel ne suscita de sa part aucun écho, avec pour conséquence directe l'amplification des tueries. À aucun moment je n'ai pu constater que d'une manière ou d'une autre le FPR tentait de s'opposer aux massacres des Tutsis à Kigali. Pourtant les forces dont il disposait sur place étaient parfaitement en mesure de sécuriser certains quartiers situés à proximité des zones qu'il contrôlait militairement et créer ainsi des zones refuge. De toute évidence le sort réservé à ces lointains parents de l'intérieur ne faisait pas partie de leurs priorités. Qui plus est, la pugnacité avec laquelle ces mêmes autorités du FPR ont exigé le départ des troupes étrangères venues évacuer les expatriés, plutôt que de requérir leur collaboration pour stopper net le carnage, est éminemment suspecte ; comme si le FPR craignait de se voir contrer, par la communauté internationale, dans ses plans de conquête du pouvoir. C'est ce qui fait dire au général Dallaire dans les conclusions de son livre « J'ai serré la main du diable » : *Mais les morts rwandais peuvent aussi être attribués à Paul Kagame, ce génie militaire qui n'a pas accéléré sa campagne quand l'envergure du génocide fut manifeste et qui, en quelques occasions, m'a même entretenu avec candeur du prix que ses camarades tutsis auraient peut-être à payer pour la cause.*

Non seulement à aucun moment le FPR n'a sollicité l'appui de la MINUAR pour juguler le chaos qui s'installait, mais au contraire il l'alimenta. Le 9 avril, il lança un ultimatum à la MINUAR, lui signifiant que si le

bataillon ghanéen déployé dans la zone démilitarisée n'avait pas quitté ses positions dans le 24 heures, il serait pris sous ses tirs d'artillerie. Dieu sait si un cessez-le-feu aurait permis de mettre un terme au martyre de la population. Je ne peux que témoigner que toutes les demandes de cessez-le-feu exprimées par le général Dallaire ou par les FAR essayèrent une fin de non recevoir du FPR. Ceci n'est pas une interprétation tendancieuse de la réalité, c'est un fait. Le général Nsabimana ne s'était pas trompé : le FPR menait sa guerre conformément à ses seuls objectifs, sans se soucier le moins du monde du sort des populations locales ou de l'opinion de la communauté internationale.

J'aurais encore bien d'autres considérations à formuler sur l'aspect militaire de ces événements. Je pense cependant que la relation de ce qui précède est suffisamment explicite pour réaliser que la version des faits que certains voudraient faire admettre comme vérité historique est pour le moins sujette à caution. La communauté internationale qui, il est vrai, a fait preuve d'une immense lâcheté au moment du génocide n'a aucune raison de continuer à se laisser intoxiquer par le discours de celui qui prétend, *urbi et orbi*, avoir mis un terme au génocide, alors que tout laisse penser qu'il en est le principal artisan. Il est inadmissible que la justice internationale refuse de s'investir dans la poursuite de tous ceux qui sont responsables de l'holocauste (6 à 8 millions de personnes) perpétré, depuis 1994, dans la région des Grands Lacs. Ce faisant, cette justice internationale renonce sans grandeur au défi historique qui était le sien.

La révélation des témoignages cachés du TPIR amène à la conclusion que, de toute évidence, le camp de ceux qui n'ont aucun intérêt à la manifestation de la vérité est toujours en position de force. Qui est derrière tout cela ? Qui tire les ficelles ? Qui sont, *in fine*, les véritables responsables de cet abominable gâchis ? La réponse n'est pas bien compliquée à trouver. Il suffit de se poser simplement la question suivante : Qui, dans notre monde dit "civilisé", est suffisamment puissant pour empêcher, depuis plus de quatorze années, que toute la clarté soit faite sur l'attentat du 6 avril 1994 ? QUI ? Poser la question, c'est en quelque sorte y répondre.

Luc Marchal
ancien commandant
Secteur Kigali-MINUAR
novembre 2008